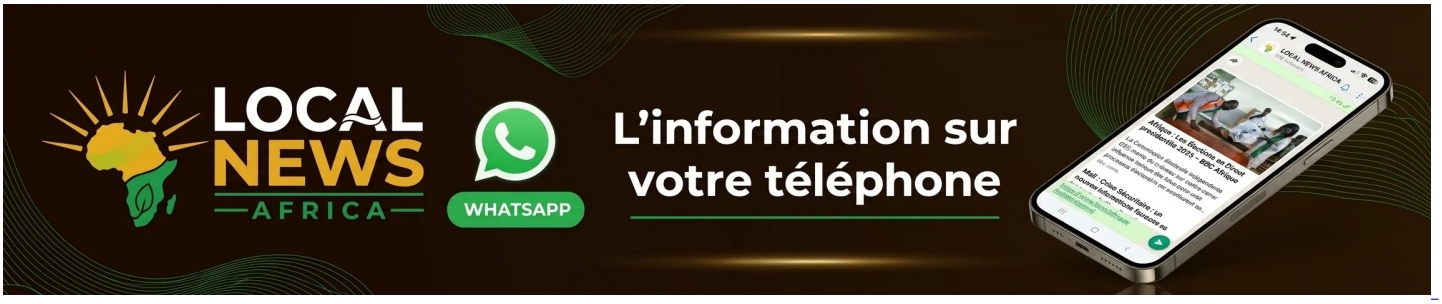


CAMEROUN

près de 6 000 agents publics menacés de suspension de salaire, voici pourquoi

Auteur : **Ayenan Eleuthere** | Publié le : **22 sept. 2026 à 13:37**



Le gouvernement camerounais a engagé une nouvelle opération de contrôle de la présence effective des agents publics. Au total, 5 971 fonctionnaires et agents de l'État sont appelés à justifier leur situation après un croisement des données relatives aux mouvements aux frontières. À défaut de régularisation avant le 31 octobre 2026, leur salaire pourrait être suspendu.

Au Cameroun, le contrôle du fichier solde de l'État franchit une nouvelle étape. Près de 6 000 agents publics sont actuellement concernés par une procédure de vérification déclenchée à la suite du croisement des données sur les mouvements des personnes aux frontières avec les informations détenues par les administrations publiques.

Selon les informations communiquées par le ministère des Finances et rapportées par la presse camerounaise, 5 971 agents publics sont considérés, à ce stade, comme ne résidant plus sur le territoire camerounais. Ils sont invités à apporter les éléments permettant de clarifier leur situation administrative et leur présence effective au poste.

Une mesure de vérification avant une éventuelle suspension

La procédure ne signifie pas que les 5 971 agents ont déjà été sanctionnés ou reconnus coupables d'abandon de poste. Il s'agit d'abord d'une opération de vérification.

Pour les mois de septembre et octobre 2026, les rémunérations des agents concernés sont orientées vers la Trésorerie-Paierie Générale de Yaoundé I. Cette disposition doit permettre aux intéressés de se présenter devant les services compétents afin de justifier leur situation.

Les agents doivent notamment fournir une copie de leur passeport, préciser le motif de leur séjour à l'étranger et présenter une attestation de présence effective au poste datant de moins de trois mois, établie par leur administration d'affectation.

Cette procédure peut permettre de distinguer les situations irrégulières des déplacements effectués dans un cadre administratif ou personnel régulièrement autorisé : mission, congé, détachement ou autre autorisation.

Le 31 octobre, une échéance déterminante

La période de régularisation s'étend sur les mois de septembre et octobre. Le 31 octobre 2026 constitue l'échéance fixée aux agents concernés.

Après cette date, ceux qui n'auront pas fourni les justificatifs nécessaires pourront être considérés comme ayant abandonné leur poste. Leur rémunération pourra alors être suspendue du fichier solde de l'État.

L'enjeu dépasse donc la seule question du paiement des salaires. L'opération participe à un processus plus large de contrôle de la masse salariale publique et de fiabilisation des effectifs de l'administration camerounaise.

Un contrôle qui s'inscrit dans une démarche plus ancienne

Le Cameroun mène depuis plusieurs années des opérations visant à assainir son fichier solde. L'objectif est notamment d'identifier les agents fictifs, les situations administratives irrégulières, les doublons et les personnels qui continuent éventuellement à percevoir une rémunération alors que leur situation ne correspond plus aux données administratives disponibles.

Une précédente opération de Comptage physique des personnels de l'État (Coppe) avait déjà conduit au retrait de milliers d'agents du fichier solde. D'après les chiffres rapportés par la presse économique camerounaise, près de 10 000 agents publics fictifs avaient été identifiés à l'issue de cette opération, avec des économies budgétaires annoncées de plusieurs dizaines de milliards de francs CFA par an.

En novembre 2025, le ministère de la Fonction publique avait également fait état de 5 936 agents dont les dossiers avaient abouti à des sanctions dans le cadre du traitement du Coppe. Ce chiffre ne doit toutefois pas être confondu avec les 5 971 agents actuellement convoqués dans le cadre de la nouvelle procédure.

Les données aux frontières au cœur du dispositif

L'originalité de la démarche actuelle réside notamment dans l'utilisation des données relatives aux déplacements internationaux.

Le croisement de ces informations avec les bases administratives permet aux autorités d'identifier des situations nécessitant des explications supplémentaires. Cette méthode avait déjà été utilisée dans certains départements ministériels.

En février 2026, plusieurs milliers de personnels du ministère camerounais des Enseignements secondaires avaient ainsi été invités à justifier leur présence effective au poste après l'exploitation des données relatives à leurs déplacements hors du pays.

Au ministère de l'Enseignement supérieur, une opération similaire avait également fait apparaître des agents rémunérés alors que les données disponibles indiquaient qu'ils ne résidaient plus au Cameroun.

Vers une meilleure maîtrise de la dépense publique

Derrière cette opération se trouve une problématique centrale pour les finances publiques : s'assurer que les rémunérations versées par l'État correspondent à des personnels régulièrement employés et effectivement en situation de servir.

La masse salariale constitue en effet une composante importante des dépenses publiques. La fiabilisation du fichier solde peut ainsi permettre de limiter les paiements indus et d'améliorer la qualité des données utilisées pour la gestion des ressources humaines de l'État.

Pour les 5 971 agents concernés, la prochaine étape est désormais administrative : apporter les justificatifs nécessaires avant l'échéance du 31 octobre. Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure que les situations non régularisées pourront donner lieu aux mesures prévues par l'administration.

PUBLICITÉ

